

Questions diverses – FNEC-FP FO – CHSCT du 10 septembre 2020

Notre courrier du 28 août 2020 interrogeait précisément Monsieur le directeur académique. A ce jour ce courrier est resté sans réponse. Voici ces mêmes questions actualisées et complétées :

Masques :

- Le fait qu'il y ait 2 types de masques distribués aux personnels pose question. Si le souci de protéger davantage les personnes plus fragiles semble en être la raison, cela interroge sur le niveau de protection des masques en tissu.
- Le nombre de masques est insuffisant. Combien de masques sont prévus par personnel ?
- Une nouvelle livraison est certainement prévue ? Quand et comment sera-t-elle organisée ?
- Les masques réutilisables fournis de marque DIM sont traités au zéolite d'argent et au zéolite de cuivre. Quelles pourraient être les conséquences sur la santé des personnels exposés à ces substances ?
- Plusieurs PE nous indiquent que les masques réutilisables fournis, de marque DIM, ne sont pas utilisables en classe (maintien du masque, gêne respiratoire...). A défaut de masques FFP2 à disposition est-il envisageable de fournir des masques chirurgicaux de type 2, et des masques transparents dans les écoles du département ?
- Nettoyage des masques réutilisables : l'hygiène des masques lavables est à la charge de l'employeur (référence : circulaire du 1^{er} ministre du 1^{er} septembre 2020 relative à la prise en compte, dans la fonction publique de l'Etat, de l'évolution de l'épidémie de Covid-19). Qu'est-il prévu pour le nettoyage des masques réutilisables afin que leur hygiène soit conforme aux prescriptions ?

Autres équipements de protection :

- Du gel hydroalcoolique est-t-il mis à disposition dans toutes les écoles et les EPLE ? Est-ce systématiquement la collectivité de rattachement qui s'assure de cette fourniture ?
- Est-ce qu'un état des lieux a été effectué, pour connaître l'état des équipements de protection dans les établissements et services (Savon, serviettes à usage unique, solution hydroalcoolique...)
- Qu'est-il prévu pour les personnels itinérants (TR, TZR, conseillers pédagogiques, enseignants référents, RASED...) en matière de protection ?

Personnels à risque :

- Personnels à risque ou ayant une personne à risque à leur domicile : le masque chirurgical de type 2 peut parfois s'avérer bien inutile dans une classe avec 30 élèves, s'il n'est pas renouvelé plusieurs fois par jours. Disposeront-ils de suffisamment de masques ?
- Nous demandons que les personnels vulnérables (au sens du décret 2020-1098) soient placés en autorisation d'absence. Nous demandons le retour à la liste définie par le décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les salariés vulnérables présentant un risque de

développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 et pouvant être placés en activité partielle au titre de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020

AESH :

- Pourquoi une de nos collègues AESH a-t-elle été placée en congé maladie, sur demande des services académiques, alors que son école a été fermée pour suspicion de COVID-19 en juillet 2020 (école élémentaire de Renazé) ? Elle aurait dû être placée en ASA ; est ce que ce sera désormais le cas ?
- Recrutement des personnels AESH : il manque déjà des AESH alors que tous les dossiers MDA avec des demandes d'AESH n'ont pas encore été traités. Comment envisager l'accompagnement des élèves en situation de handicap et le respect des notifications MDA si l'enveloppe budgétaire est déjà épuisée ?

Situation au collège de Bais :

- Les membres du CHSCT n'ont pas été informés de cette situation ; quels en sont les détails ?
- Des PE remplaçants sont missionnés pour remplacer des professeurs certifiés et agrégés. Cela n'est en aucun cas un échange de service et soulève bien des problèmes statutaires. Cette organisation sort complètement des tâches dévolues aux professeurs des écoles par l'article 2 du décret 90-680 du 1er août 1990 qui définit le statut des enseignants du 1er degré. Pouvez-vous nous communiquer les références des textes réglementaires qui permettent ce type de suppléance de mission, et qui nous auraient échappés ?

Autres questions diverses :

- Une Note de Service départementale déclinant le Protocole sanitaire ministériel pour notre département est-elle prévue ?
- Les DUERP ne sont toujours pas actualisés avec la prise en compte du risque pandémique. Pouvez-vous nous indiquer quelles mesures ont été prises pour la mise en conformité des DUERP ?
- Plusieurs directeurs nous saisissent car sollicités par leur IEN pour l'actualisation des DUERP. La rédaction ou l'actualisation des DUERP relève de la responsabilité exclusive de l'employeur. Ce n'est ni aux directeurs d'école, ni aux chefs d'établissement d'en être responsable.
- Pourquoi les situations diffèrent-elles d'un établissement à un autre en cas de contamination à la COVID-19 ?
- Des personnels suspectés d'être contaminés, soit car ayant été potentiellement en contact avec un cas avéré ou suspecté, soit car ayant développé des symptômes, sont invités à rester chez eux et à consulter un médecin. Ces personnels doivent être placés en ASA, pouvez-vous nous le confirmer ?
- Le CHSCT devrait être informé des différentes situations de quatorzaine et des signalements de cas suspects et avérés. Nous demandons que cela soit effectif.